ANNEXE 1

DEMANDE D'ENREGISTREMENT : article 5 ( ) article 17 (X)

AOP (X) IGP ( )

No national du dossier : KE (AOP) 10

1. Service compétent de l'Etat membre :
Nom : Ministère de l'Agriculture - Direction transformation, conditionnement et contrôle de qualité des produits d'origine végétale.
Tel : 5291 347 Fax : 5243 162

2. Groupement demandeur :
a) Nom : "Coopérative Agricole de Rodochori"
b) Adresse : Rodochori Naoussa
Tel : 0332-51150 Fax : 0332-51233
c) Composition : producteur/transformateur (X), autre ( )

3. Nom du produit : Cerises

4. Type de produit : (cf. liste annexe VI) : 1.6. Fruits, légumes et céréales, frais ou transformés.

5. Description du cahier des charges : (résumé des conditions de l'article 4, (2))
a) Nom : cf. 3 "~~Cerises croquantes de~~ Rodochori" AOP
KERASIA ~~Ø~~ RODOCHORIOU K TRAGANA

b) Description : Ce type de cerise provient de la culture de la variété "~~Croquante~~ TRAGANA d'Edessa", croisée avec la variété "Napoléon". Le produit est d'excellente qualité, son fruit est moyen à grand, d'un rouge prononcé, sa chair et juteuse, croquante, savoureuse, très résistante, ce qui en fait un produit facile à conserver.

c) Aire géographique : La zone de culture de Rodochori, géographiquement délimitée par les limites administratives ~~du village~~ de Rodochori.

d) Historique : Ce type de cerise est produit exclusivement à partir de la variété "~~Croquante~~ TRAGANA d'Edessa", cultivée dans la région géographique désignée, où il est également procédé à l'emballage, au conditionnement et à la conservation, jusqu'au moment de la vente. La culture de cette variété de cerises remonte au début des années '50. Depuis, l'influence du micro-climat de la région combinée à la connaissance et à l'expérience des cultivateurs ont contribué à donner un produit aux caractéristiques particulières.

e) Méthode d'obtention : A l'exception de l'élimination des herbes, le sol n'est pas travaillé. L'irrigation s'effectue à l'aide de pulvérisateurs. L'élagage a lieu après la récolte, ou alors que le printemps est déjà avancé. La lutte contre les parasites et maladies s'effectue conformément aux indications du Ministère de l'agriculture, à l'aide de pesticides légers. La récolte s'effectue à la main, graduellement, à partir de la mi-juin et jusqu'à la fin du mois de juillet. Le produit est emballé, conditionné et conservé dans les installations modernes de la coopérative.

f) Lien : Ce type de cerise est produit grâce à l'utilisation de techniques de culture traditionnelles. conformément aux indications des ingénieurs agronomes locaux du Ministère de l'agriculture. dans les limites de la région géographique susmentionnée.

g) Structure de contrôle :
Nom : Direction de l'Agriculture d'Imathia
Adresse postale : 38. Rue Mitropoléos - Imathia

h) Etiquetage : "Cerise croquante de Rodochori" AOP. code de contrôle : RO/~~no~~ de l'étiquette/deux derniers chiffres de l'année de production.

i) Exigences nationales : (le cas échéant) Sont d'application les dispositions générales du décret présidentiel 81/93 relatives au processus de production AOP. ainsi que la décision en cette matière du Vice-ministre de l'agriculture no 317729/18.1.94.

A remplir par la Commission
No CEE : G/GR00336/24/01/94
Date de réception du dossier complet :